

DEMANDE D'AGREMENT D'ENTREPRISE EN VUE DE FORMER UN APPRENANT EN ALTERNANCE

En application de l'article 2bis § 2 de l'accord de coopération – cadre relatif à la formation en alternance conclu le 24 octobre 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, modifié par les avenants des 27 mars 2014 et 15 mai 2014, je soussigné, chef d'entreprise, introduit une **DEMANDE D'AGREMENT DE L'ENTREPRISE - agrément automatique** - suivante :

Chef d'entreprise ou Directeur (Nom et prénom) : Dénomination de l'entreprise : Adresse : Téléphone : Fax : GSM : E-mail : Commission paritaire : N° ONSS : N° BCE :
--

En vue de former un apprenant en alternance dans le (les) métiers(s) suivant(s) :

- C'est la première fois que j'engage un apprenant sous contrat de formation en alternance tout opérateur confondu.
- Durant les cinq dernières années, j'ai formé un apprenant en alternance dans le cadre d'un contrat :
 - IFAPME de la région de :
 - CEFA de la Région de :
 - SFPME à Bruxelles

Je m'engage sur l'honneur à respecter les dispositions prévues dans l'accord de coopération précité :

- A assurer l'apprenant en alternance contre les accidents du travail pendant toute la durée de sa formation ;
- Compagnie d'assurances :
- Numéro de police d'assurance :
- A contracter une assurance en responsabilité civile ;
- A inscrire l'apprenant en alternance auprès d'un service externe de prévention et de protection au travail et à veiller à ce qu'il présente les évaluations de santé requises ;
- A désigner un tuteur qui satisfait aux conditions prévues dans l'accord de coopération – cadre précité et à fournir l'attestation relative à l'expérience du tuteur ;
- A m'affilier à l'ONSS (si ce n'est déjà fait) dès le premier jour de l'engagement de l'apprenant en alternance et de déclarer l'apprenant en alternance à la DIMONA dès le premier jour du contrat d'alternance ;

Je déclare sur l'honneur :

- Disposer de l'accès à la profession ;
- Etre en ordre au niveau des obligations sociales et fiscales ;
- Exercer effectivement le(les) métier(s) pour le(les)quel(s) je sollicite l'agrément et être en mesure de former l'apprenant en alternance dans ce(ces) métier(s) ;
- Disposer de tout l'équipement professionnel requis pour l'exercice du (des) métier(s) et que cet équipement est conforme aux normes légales en vigueur ;
- Disposer et mettre à disposition de l'apprenant en alternance les équipements collectifs et individuels de sécurité ;
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène.

Je tiens à disposition du référent toutes les pièces justificatives attestant de ma déclaration et de mon engagement.

Fait en 2 exemplaires¹ à, le

Signature du chef d'entreprise ou du Directeur:

Dénomination de l'opérateur : Adresse de contact directeur / coordonnateur / référent:
--

Accusé de réception reconnaissance de l'agrément automatique

Date de réception :

Signature du directeur / coordonnateur / référent :

¹ Un exemplaire pour l'opérateur de formation et un exemplaire pour l'entreprise **D5 – Demande d'information**
 OFFA – Avenue Herrmann Debroux 15B – 1160 BRUXELLES – www.offa-oip.be Tél. 02/674.29.56 (applicable au 01/02/2015)